

Le Président de l'Université de Tours

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6411-1 et suivants ;
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 613-33 et suivants ;
Vu la délibération n°2020-71 en date du 30 novembre 2020 portant élection de M. Arnaud Giacometti comme président de l'université de Tours ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres de jury de l'**IAE de Tours** pour la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur est arrêtée comme suit :

MEMBRES DU JURY PERMANENT :

Président :

- **Annabelle HULIN** : Professeure des Universités en Sciences de gestion, IAE de Tours

Assesseur universitaire :

- **Elise BONNEVEUX** – Maître de conférences en Sciences de Gestion, IAE de Tours

Assesseur professionnel :

- **Céline FINE-PERROLAN** – Dirigeante - Taclem Solutions RH - Tours

MEMBRES MOBILES

Rapporteur Universitaire :

- **Typhaine LEBEGUE** – Professeur des Universités HDR, IAE de Tours

Rapporteur Professionnel :

- **Elodie LAMBERT** – Coach et Consultante RH – Almae Coaching – Montlouis sur Loire

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux et publié sur le site internet de l'université.

Article 3 : Le Directeur général des services est responsable de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : A compter du 1^{er} juin 2023 la composition de jury figurant à l'article 1^{er} est modifiée comme suit :

Fait à Tours, le 07/05/2024

A. Giacometti